

La constitution

de marquer des points auprès de l'électorat alors qu'il aurait dû présenter cette résolution à la Chambre. Tout ce qu'il a réussi à obtenir, c'est quelques rigolades et quelques applaudissements de la part des phoques savants des banquettes conservatrices. C'est tout ce qu'il cherchait.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous pensions qu'il badinait, mais cette résolution est la preuve du contraire. Il veut bel et bien abolir le Sénat indirectement, par la bande, en le transformant en club de lecture. Tout ce qu'il veut, c'est transformer ce club de lecture libéral en club de lecture conservateur. Puis il a eu l'audace de proposer aux premiers ministres provinciaux d'accepter maintenant cette petite proposition d'amendement contre la promesse de la réforme du Sénat. J'ai bien hâte de savoir ce que les premiers ministres provinciaux s'imaginent qu'ils vont obtenir en retour.

On a inauguré récemment une nouvelle façon d'annoncer la nomination des nouveaux sénateurs. C'est en effet le député de la circonscription provinciale de Madawaska-Victoria, au Nouveau-Brunswick, qui a annoncé la nomination de Jean-Maurice Simard, ministre de la Réforme de la Fonction publique au sein du gouvernement du premier ministre Hatfield. Le cabinet du premier ministre a dû publier une déclaration confirmant que M. Simard sera nommé «plus tard». Voilà un nouveau style de nomination au Sénat. On nomme les sénateurs à tempérament. M. Simard voulait cette nomination parce qu'il ne sait pas ce qu'il adviendra du premier ministre Hatfield. Le moment n'est cependant pas opportun puisque la situation est un peu précaire à l'assemblée législative. Lorsque j'ai été présenté à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick mardi dernier, le premier ministre en était absent. Il ne s'y est pas présenté depuis qu'a été déposé le rapport du commissaire de la GRC.

Quand M. Simard sera-t-il nommé? Dans quel délai? Qui choisit la date? Attendons-nous maintenant le bon plaisir du premier ministre Hatfield? Nous savons que son gouvernement a des ennuis, mais c'est exagérer un peu que de garantir une place au Sénat à son ministre avant même que ne soient déclenchées des élections provinciales. Les habitants du comté de Charlotte sont très heureux de savoir que Jean-Maurice Simard va être leur représentant au Sénat, car le sud du Nouveau-Brunswick n'y a pas de représentant pour le moment. C'est cependant une toute autre question.

La résolution à l'étude ne représente pas une véritable réforme du Sénat. Ce n'est rien d'autre qu'une usurpation flagrante de pouvoir de la part du gouvernement. Ce n'est qu'une tentative pour supprimer tous les obstacles sur le chemin du premier ministre et de son cabinet afin qu'ils puissent agir à leur guise. Nous voyons là le nouveau style présidentiel du premier ministre, le sceau y compris. Il va bientôt doter le 24 Sussex d'une plate-forme pour hélicoptère. Le gouvernement actuel fait les choses en grand. C'est en réalité le cabinet du premier ministre et la bureaucratie qui établissent le menu législatif. J'ai beaucoup de respect pour le leader à la Chambre (M. Hnatyshyn), mais nous savons de qui il reçoit ses ordres.

M. Hnatyshyn: Oui, mais ma femme vit à Saskatoon.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils viennent de ce gouvernement très centralisé et très manipulateur. Le premier ministre veut contrôler ses propres ministres, les médias et tous ceux qui osent se mettre en travers de son chemin. La cible actuelle est le Sénat sous le piètre prétexte du projet de loi C-11. Donner notre consentement à cette modification de la Constitution équivaldrait à abandonner nos responsabilités de députés pour les céder au cabinet du premier ministre. Nous avons l'intention de présenter d'autres amendements à cette motion au cas où le gouvernement déciderait de se servir de sa majorité pour passer outre à notre proposition et à celle du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Nous sommes par ailleurs convaincus que les modifications constitutionnelles doivent être étudiées comme il se doit en comité avant d'être présentées à la Chambre. C'est uniquement en comité que l'on peut en faire l'examen approfondi et l'étude détaillée article par article qui sont nécessaires. Les membres du parti que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre sont en faveur de la réforme. Nous n'approuvons pas toutefois le style de la résolution à l'étude. Il faudrait d'abord tenir la conférence constitutionnelle, si c'est là le programme du gouvernement. On pourrait alors faire une proposition et tenir une discussion publique. On pourrait alors comparer les différentes opinions et en arriver à un consensus. On peut et il faut envisager une réforme constructive et réalisable de la façon dont le Parlement s'occupe des affaires du pays. Nous rejetons cette résolution malhonnête et insensée à caractère constitutionnel.

Aussi, je propose, appuyé par le député de York-Centre (M. Kaplan):

Que la motion soit modifiée en retranchant les mots «avant la fin de 1987» premier paragraphe et en insérant le paragraphe suivant immédiatement après le premier paragraphe:

«Qu'il est souhaitable que la proposition faite par le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat dans son rapport de janvier 1984 d'élire les sénateurs par la voie électorale soit étudiée dans le cadre d'une conférence constitutionnelle avant la fin de 1985.»

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai reçu l'amendement du très honorable représentant. Je voudrais attendre pour rendre une décision et je voudrais poursuivre le débat.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Je crois que, d'après les dispositions de l'article 35(1) du Règlement, il convient d'avoir une brève période de questions et commentaires à la fin de l'intervention du très honorable représentant. Je me demande s'il serait possible de poser une question au très honorable représentant.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je n'ai aucune objection, mais je pense qu'il avait été convenu que je ne poserais pas de questions au ministre. C'est ce qui avait été convenu, à moins qu'on ne veuille le faire revenir.